



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau
Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Electronics, Simulators and Defence Systems Div.
/Division des systèmes électroniques et des systèmes de simulation et de défense
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
8C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Laser Speed Measurement Equip-SO		
Solicitation No. - N° de l'invitation M7594-173091/A		Date 2017-11-22
Client Reference No. - N° de référence du client M7594-173091		Amendment No. - N° modif. 007
File No. - N° de dossier 106qf.M7594-173091	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$QF-106-26454		
Date of Original Request for Standing Offer		2017-09-27
Date de la demande de l'offre à commandes originale		
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-11-29		Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Mastantuono, Ricardo		Buyer Id - Id de l'acheteur 106qf
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-1744 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-5650	
Delivery Required - Livraison exigée		
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:		
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

MODIFICATION DE LA DOC

Cette modification de la DOC est généré pour:

- répondre aux questions reçues des soumissionnaires (voir Log No. 5 et 5 ci-joint); et
- modifier certaines parties de la DOC.

MODIFICATIONS:

1(a). À l'Annexe « A », l'Article # 6 (ÉQUIPEMENT SUPPLÉMENTAIRE), Sous-Article # 6.1.2

Supprimer: Dans son intégralité

Insérer: Si et quand demandé, i) trépied 190X à trois sections en aluminium de Manfrotto (no de réf. MT190X3) et ii) tête de trépied Rotule joystick objects legers compact et portable (no de réf. 324RC2)

1(b). À l'Annexe « B »

Insérer:

« Exigence initiale: Jusqu'à 100 trépieds 190X à trois sections en aluminium de Manfrotto (no de réf. MT190X3) » au lieu de « Exigence initiale: Jusqu'à 100 trépieds Manfrotto 055 XB »

« Exigence initiale: Jusqu'à 100 têtes de trépied Rotule joystick objects legers compact et portable (no de réf. 324RC2) » au lieu de « Exigence initiale: Jusqu'à 100 poignées de commande Manfrotto 222 »

« Biens optionnels: Jusqu'à 300 trépieds 190X à trois sections en aluminium de Manfrotto (no de réf. MT190X3) » au lieu de « Exigence initiale: Jusqu'à 300 trépieds Manfrotto 055 XB »

« Biens optionnels: Jusqu'à 300 têtes de trépied Rotule joystick objects legers compact et portable (no de réf. 324RC2) » au lieu de « Exigence initiale : Jusqu'à 300 poignées de commande Manfrotto 222 »

1(c). À l'Appendice 1 de l'Annexe « D », l'Article # 6.1(b) - Équipement supplémentaire

Insérer: « Si et quand demandé, i) trépied 190X à trois sections en aluminium de Manfrotto (no de réf. MT190X3) et ii) tête de trépied Rotule joystick objects legers compact et portable (no de réf. 324RC2) » au lieu de « Si demandé, i) un trépied Manfrotto 055 XB; ii) une poignée de commande Manfrotto 222. »

2. À la Partie 7(B), l'Article # 7.4.1.2

7.4.1.2 Prix unitaires fermes (Exigence initiale en matière de laser, Biens optionnels et Services optionnels)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés dans l'Annexe B, selon un montant total ne pouvant pas dépasser _____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

Solicitation No. - N° de l'invitation
M7594-17-3091/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
M7594-17-3091

Amd. No. - N° de la modif.
006 106qf
File No. - N° du dossier
106qf M7594-17-3091/A

Buyer ID - Id de l'acheteur
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QUESTIONS DES SOUMMISSIONNAIRES (Log # 5 et 6)

DOC POUR DISPOSITIFS LASER À L'INTENTION DE LA GRC – No de l'invitation : M7594-17-3091/A – Registre des activités de la DOC (Registre no 5 et 6)							
No de	Référence à la DOC A			Resp.	Question du soumissionnaire B	Réponse C	Modification de la DOC D
	Partie (1 à 7)	Article	Annexe/Appendic				
8				TPSGC	Considérez-vous prolonger la date de clôture?	La date de clôture a été reportée. Veuillez consulter # Modification 004.	
9			Annexe D, Appendice 2	GRC	Le gouvernement envisagerait-il de supprimer ou de modifier le système de cotation? Toutes les spécifications de l'Appendice 1 de l'Annexe D sont obligatoires. Il doit y avoir certaines exigences qui ne sont pas obligatoires. L'Énoncé des travaux mentionne les exigences, mais ne les justifie pas (c.-à-d. pourquoi le produit doit-il peser plus de 2,0 kg?).	La GRC n'enlèvera pas le système de cotation de l'invitation.	
			Annexe D, Appendice 1	GRC	Le gouvernement envisagerait-il de remplacer « doit » par « devrait » dans certains des critères techniques obligatoires?	Ces critères obligatoires constituent des exigences opérationnelles de la GRC et demeureront obligatoires.	
10		6.1.2 6.1	Annexe A Annexe D, Appendice 1	GRC	Le représentant de Manfrotto m'a également informé que la tête de trépied 222 n'est plus disponible. Les remplacements recommandés sont les suivants : - https://www.manfrotto.ca/rotule-joystick ; ou - https://www.manfrotto.ca/rotule-joystick-objets-legers-compact-et-portable . La GRC pourrait-elle préciser le trépied (comme susmentionné) et la tête de trépied que nous devrions employer dans notre soumission?	Veillez consulter l'Item # 1 de Modification # 007.	